

Les valeurs de l'ANEF Cantal

- **Combattre toute forme d'exclusion.**
- **Respecter toute personne quelles que soient ses origines culturelles ou sociales.**
- **Reconnaitre un potentiel d'évolution en chacun.**
- **Mettre en œuvre la solidarité entre les personnes au sein de la société.**



ACT HLM

Comment nous joindre ?

Arrondissement Aurillac

☎ : 06 07 34 71 69

Arrondissement de Saint-Flour

☎ : 09 61 01 86 28

Mail : lhss@anef15.fr

ACT HLM

**APPARTEMENTS DE COORDINATION
THÉRAPEUTIQUE
HORS LES MURS**

ANEF Cantal

91 Avenue de la République – B.P. 426

15004 AURILLAC CEDEX

☎ : 04 71 48 63 23

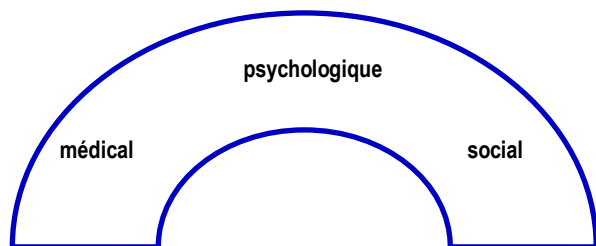
<https://www.anef15.fr>

Quelle est la spécificité d'un ACT Hors Les Murs ?

Deux places ont été créées en janvier 2023 pour couvrir l'arrondissement de Saint-Flour et l'arrondissement d'Aurillac.

Ce dispositif d'accompagnement basé sur l'approche d'*aller-vers* est adossé à l'équipe des ACT classiques. La coordination et l'articulation des accompagnements médico-psycho-sociaux va se faire à partir du lieu de vie de la personne que celle-ci vive en structure ou dans son lieu d'habitation habituel (CHRS, CADA, logement autonome, habitat de fortune...).

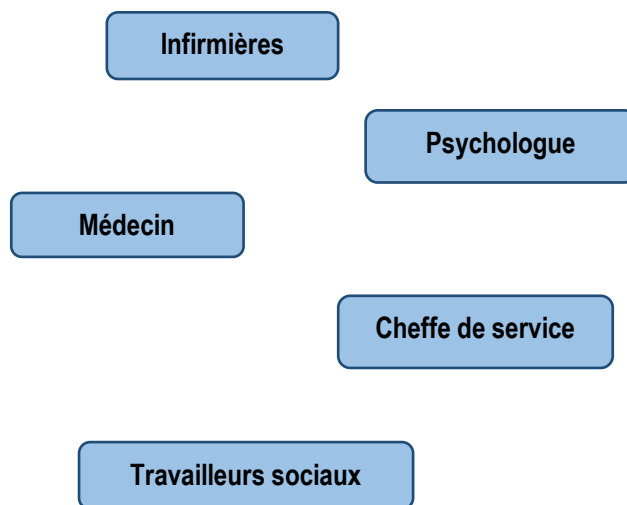
Tout accompagnement en ACT se conçoit sur trois versants



Pour quel public ?

Les personnes âgées de 18 ans et plus, en situation d'affection de longue durée (ALD) : VIH, cancer, diabète, maladie chronique du foie, ne nécessitant pas ou plus d'une hospitalisation mais qui relèvent de soins et d'un suivi médical régulier en complément d'un accompagnement psycho-social.

L'équipe pluridisciplinaire



Les objectifs

La personne accueillie est actrice de son accompagnement. L'équipe peut accompagner la personne dans les domaines suivants :

Permettre de mieux vivre avec sa pathologie

Retrouver une image de soi positive

Améliorer l'observance du suivi et du traitement

Développer l'autonomie au quotidien